Image not found or type unknown

Pas de réponse à ma demande de prise en charge en garantie

Par **Viking 76**, le **07/02/2022** à **14:48**

Bonjour Madame, Monsieur,

J'ai acheté un store extérieur en Mai 2018 .

Celui-ci est garantie 7 ans (pièces, main-d'oeuvre et déplacement).

Il y a 15 jours en voulant le nettoyer, un grand bruit et ..... un bras du store s'est rompu entrainant un affaissement de la toile.

J'ai donc contacté le vendeur en lui envoyant un mail avec les photos du problème.

Celui-ci m'a répondu (toujours par mail) qu'il n'y avait pas de souci, qu'il envoyait mon mail et mes photos au fournisseur et en attendant de patienter.

Depuis, malgré mes nombreux appels pour connaitre les suites données à mon souci, on me répète tujours la même chose: nous sommes en attente de la décision du fournisseur et nous vous tenons au courant!

Que puis-je faire pour accélérer le traitement de ma demande (lettre recommandé ou autre chose?)

Merci d'avance pour votre réponse

Bien cordialement

Par **miyako**, le **10/02/2022** à **09:57**

Bonjour,

Il faut écrire une lettre recommandée AR au responsable SAV du magasin .Si c'est vune grande enseigne ,il ne devrait pas y avoir de problème .

Cordialement

Par **Viking 76**, le **10/02/2022** à **10:54**

Bonjour,

Merci pour votre réponse...

Je fais cela de suite...

Cordialement

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés